

Les élus du comité syndical du Pays de Grande Sologne se sont réunis le lundi 4 mars 2019, à la salle des fêtes de VILLENY sous la présidence de M. Pascal BIOULAC.

Membres présents : MM. PAVEAU, SCIOU, Mme SIMONNET, MM. BUFFET, GUEMON, GATESOUBE, COLART, LANSIER, SENE, DUFRAINE, Mme THIBAUT, MM. GAY, DELARBRE, MORAND, HIRON, SPIESSER, GIOT, Mme COURRIOUX, M. CHAUVIN, LEONARD, Mme VASLIN, Mme MEERSSCHAUT, MM. CHOPIN, LELAIT, MARDON, Mme DOGNIN, MM. BLANCHE, CHEVALLIER, MAUCHIEN, Mme HOFFBOURG, MM. LOMBARDI, BRUNETAUD, DOUADY, D'ESPINAY SAINT LUC, Mme LAFONT, MM. GOUBERT de CAUVILLE et TARQUIS,

Assistaient également au comité syndical : Mme FIGERE-TARQUIS (LRC), Mme KANENGIESER et Mme ECHARDOUR (PGS).

Membres excusé(e)s : M. KLEIN, Mme RABOIN, M. AUGER, Mme FOUCHER (donne pouvoir à M. BUFFET), Mme GAUTHIER, Mme LASSUS, MM. LORTHIOS, MAUPEU, Mme BRESSON, MM. AGUETTAZ, ROCHUT, ROUSSEAU, SOYER, le ROUX, POIRIER, LAURE, THEMIOT, DEBRE, Mme CHOLLET, MM. POUJADE, CORRALES, MAURICE, des COURTILS, de ZUTTER, DEZELU, RICARANT, ETIEVE, Mme SENE, MM. MARTINAT, FARDEAU, MARDON, TERRIER, Mme E. MOREAU, Mme PRESSOIR, MM. RIVRAIS, GAGNARD, Mme GASSELIN, MM. de REDRON (donne pouvoir à M. BIOULAC), CLEMENT, Mme BROWN, Mme HERMSDORFF-BACHELIER, M. PAVY, Mme M. MOREAU, Mme CARATY, M. AGULHON et Mme ELIET.

Personnes associées excusées : Mme ANDRE (conseillère régionale), Mme LACLERGUE (chargée de mission développement territorial du Conseil régional) et Mme TESTARD (correspondante au Berry Républicain).

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le Président constate que le quorum est atteint, ouvre la séance, nomme un secrétaire de séance, Monsieur Alain BLANCHE et le remercie d'accueillir le comité syndical dans sa commune.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Compte Gestion 2018 ;
2. Compte administratif 2018 ;
3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2019 – PETR ;
4. Informations et questions diverses.

1. COMPTE DE GESTION 2018

Le Président informe qu'en l'absence de la trésorière – Mme DALBY - le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018 sont en cohérence et donne la parole à la Vice-présidente pour présenter le Compte administratif 2018.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La Vice-présidente donne lecture des documents joints envoyés avec la convocation : compte administratif simplifié et le rapport annuel.

La balance générale fait apparaître un **résultat positif de 140.327,04 €** se décomposant en :

- un solde en fonctionnement de 175.107,58 €,
- un solde en investissement de -34.780,54€.

Le **solde** provient :

- de subventions européennes attendues (LEADER),
- SCoT : facturations du cabinet EAU inférieures aux programmations, à solder en 2019.

• SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES.

Charges à caractère général :

Charges courantes : conformes aux estimatifs du BP.

Ligne 6288 : toutes les opérations prévues au BP 2018 ont été réalisées (formations LEADER, démarche fleurissement des 3 villages). Seule la réalisation d'une dizaine de vidéos n'est pas soldée.

La prestation de la Chambre d'agriculture s'est avérée inférieure aux prévisions.

Charges de personnel :

La chargée de mission Leader a quitté son poste au 1^{er} septembre 2018. Le poste n'a pas été pourvu depuis. Il y a eu un arrêt de travail de septembre à décembre 2018 au poste de direction. Une remplaçante a été recrutée dès décembre pour assurer l'intérim.

Pour mémoire, les prévisions budgétaires prenaient en considération l'instauration de la RIFSEEP en 2018. Faute de parution du décret d'application pour la filière technique, l'application n'a pas été effectuée.

Dotations aux amortissements : comme prévu initialement pour les matériels informatiques.

Pour mémoire, l'amortissement de l'étude SCoT, prévue sur 10 ans, n'interviendra que l'année n+1 suivant sa réalisation.

Ligne 66 : Charges financières : ouverture de la ligne de trésorerie pour faire face aux différés de versement des subventions de l'UE/LEADER.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT EN RECETTES.**

Ligne 002 : report 2017.

74 dotations, subventions :

74718 : État : la subvention attendue de 10.000 € pour le SCoT ne sera versée qu'à l'issue de la démarche reportée en 2020.

7472 : Région : participation à l'ingénierie du Pays, solde pour la démarche collective de fleurissement de 3 villages,

74731-74741-74758 : participations statutaires Conseil départemental, communes et communautés : idem depuis 2015.

7481 : subventions européennes (LEADER) : les premiers versements ont été réalisés en fin d'année : animation-gestion, formations touristiques.

6419 : remboursement de rémunération pour arrêt de travail par les assurances.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT EN DEPENSES.**

202 : réalisation du SCoT /assistance du cabinet EAU.

2183 : matériels informatiques et bureautiques.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT EN RECETTES.**

10222 : FCTVA.

1068 : excédent capitalisé /report 2017 (besoin en investissement / étude SCoT).

040 : amortissements.

En l'absence du Président, le compte administratif 2018 est soumis au vote du comité. A l'unanimité des membres, le compte administratif 2018 est adopté.

En amont de l'examen du compte administratif 2018, le Président soumet au comité le vote du compte de gestion 2018. A l'unanimité des membres, le compte de gestion 2018 est adopté.

3. PROJET D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Le Président donne lecture du document préparatoire d'orientation budgétaire 2019. Document envoyé avec la convocation.

- **un rapport d'orientation budgétaire.**

Le projet de budget 2019 s'inscrit dans la perspective d'une **contribution des membres identiques aux exercices précédents**. Le projet de budget s'élève à 385.296€ en fonctionnement et 93.119€ en investissement.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Charges à caractère général :

Suite au déménagement, divers postes liés à la gestion courante du bâtiment siège ne sont plus à pourvoir financièrement : eau, électricité, entretien (ménage, espaces verts).

2 postes complémentaires : frais liés au déménagement des bureaux (5.070€) à l'hôtel des entreprises du Parc d'activités de Sologne et loyer pour ces nouveaux bureaux (7.000€).

Autres services extérieurs :

CRST : réflexion sur de la santé (diagnostic, prescriptions...),

Démarche partenariale : projet de coopération sur le thème du développement et de la valorisation des potentiels touristiques des territoires (cheval, chasse, hébergements, itinéraires doux, lieux culturels, complément de revenus pour les exploitations agricoles, développement des SIG...).

Travailler et renforcer les liens avec la Région : cheval O Centre (site internet regroupant toute l'information équestre en Région Centre Val de Loire – stages – accueil /hébergement...). Objectif : recentrer le pays au cœur de ses missions.

Programme LEADER :

- le coût de la mutualisation du poste avec la Chambre d'agriculture est identique à 2018 (80% de subvention LEADER) : mi-temps.
- poursuite du programme et finalisation des vidéos, qui s'inscriront dans la stratégie de communication du comité de marque Sologne.

Charges de personnel :

En septembre 2018, la chargée de mission a démissionné de son poste de rédacteur dédié à l'animation du programme LEADER. Non pourvu, ce poste peut être fermé.

Comme vu dans le tableau du document prévisionnel d'orientations budgétaires en page 4, un agent contractuel de catégorie A a été recruté à la direction du Pays en raison d'un accroissement important de la charge de travail au Pays, pour une durée d'un an, et en raison de la vacance du poste de directeur durant plusieurs mois.

SCoT : dépense inscrite en investissement.

Ligne de trésorerie :

Le versement des subventions européennes attendues depuis 2015 est engagé. Toutefois, le décalage dans les versements nécessite de prévoir une ligne de trésorerie qui ne sera ouverte qu'en cas de besoin.

• **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Équipements informatiques et bâtiments : prévisions 4.000€.

Démarche SCoT : solde prestation EAU. Engagement de l'amortissement différé à 2020 (sur 10 ans).

Présentation d'un PETR

PETR : pôle d'équilibre territorial rural. Comme vu en bas de la page 4 du document prévisionnel d'orientations budgétaires, les élus du bureau réfléchissent à l'évolution de la structure juridique du Pays en PETR.

Nécessité de travailler sur le prochain contrat avec la Région. Réflexion engagée sur un possible rapprochement avec la communauté de communes des Portes de Sologne (rencontrée à l'automne 2018). Ceci nécessiterait une cohérence entre les SCOT des 2 territoires.


Délibérations :

- **OB 2019 débattues.**
- **Délibération création d'un poste en renfort catégorie A pour accroissement de la charge de travail : approuvée à l'unanimité.**
- **Délibération principe d'évolution juridique du Pays vers un PETR : approuvée à l'unanimité.**

4. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.**

- **SCOT** : restitution des travaux sur le SCOT par Alain Delarbre, référent pour le Pays avec Daniel Lombardi. Présentation rapide du document de synthèse des 3 réunions techniques des communautés de communes, réalisé par le cabinet EAU. SRADDET : réagir inquiétude sur le 0 artificialisation. Il faut proposer des réorientations sur les contenus et les délais. Argumentation des principaux items sont attendus très vite de la part de E.A.U, à valider pour avancer. Perspective des élections municipales et obligation de finir avant le 31 décembre 2019.
- Prochain Comité Syndical : mercredi 27 mars 18 h à Theillay pour présentation et vote du Budget Primitif 2019 + présentation illustrée du fonctionnement d'un PETR à l'ensemble du Comité syndical, avec si possible la présence et / ou le témoignage d'un élu ou technicien d'un territoire de la Région ayant déjà mis en place un PETR.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.


Le Président
Pascal Broulac.